

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES CARACTERISTIQUES DU FONCIER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES REGIONS SAHARIENNES

ZENKHRI S.¹, KARABI M.²

¹Département des sciences agronomiques Université de Ouargla

²Laboratoire de Biogéochimie des milieux désertiques, Université de Ouargla

zensalah@yahoo.fr

Résumé : En Algérie, le foncier agricole est l'un des importants patrimoines de l'exploitation agricole. Ce dernier influence directement, la politique d'investissement, cycle d'exploitation et la trésorerie. La problématique du foncier des exploitations agricoles des régions sahariennes ne doit donc pas être analysée de manière cloisonnée, mais doit être intégrée à la question centrale de la politique foncière nationale. Le présent travail vise à caractériser le foncier agricole des régions sahariennes. Après un descriptif succinct de l'agriculture saharienne et une approche sur la situation actuelle du foncier agricole des régions sahariennes. Nous discuterons de la capitalisation des aides et des soutiens actuels, mais aussi future. La dernière partie du présent travail décrira les difficultés propres aux jeunes agriculteurs pour accéder au foncier.

Mots clés : Foncier agricole, Régions Sahariennes, politique agricole, Exploitation, Algérie

المساهمة في دراسة خصائص الأراضي الزراعية في المناطق الصحراوية

ملخص : في الجزائر، الأراضي الزراعية هي واحدة من الأصول الهامة للمزرعة. ويؤثر هذا الأخير تأثيراً مباشراً على سياسة الاستثمار ودورة التشغيل والتدفقات النقدية. ولذلك، لا ينبغي تحليل مسألة حيازة الأراضي للمزارع في المناطق الصحراوية بطريقة صامتة، بل يجب أن تدمج في المسألة المركزية للسياسة الوطنية للأراضي. ويهدف العمل إلى وصف الأراضي الزراعية في المناطق الصحراوية. وبعد وصف موجز للزراعة الصحراوية ونهج بشأن الوضع الراهن للأراضي الزراعية في المناطق الصحراوية. سوف نناقش رسملة الدعم الحالي والمستقبلي. وسيصف الجزء الأخير من هذا العمل الصعوبات التي يواجهها صغار المزارعين في الحصول على الأراضي.

كلمات دالة: الأراضي الزراعية، المناطق الصحراوية، السياسة الزراعية، الاستغلال، الجزائر

1. INTRODUCTION

Sur une superficie de 2.381.741 Km², dont les 4/5ème constituent les régions sahariennes, et une population estimée à 41.699.000 habitants (2016), l'Algérie se caractérise par une étendue territoriale où les différents reliefs et climats sont présents, par des ressources naturelles et des potentialités énormes (agricoles, hydrocarbures, énergétiques, etc.).

La surface agricole utile (S.A.U) ne représente que 7, 6 millions hectares soit 3% de la surface globale. La S.A.U par habitant est passée de 0,63 hectare en 1967, à 0,36 en 1982, et 0,20 en 2010. L'Algérie consacre 9,6 milliards de dollars aux importations alimentaires. Son agriculture représente 12% du PIB, elle n'occupe que 25% de la population active totale et réalise près de 15% de la valeur ajoutée. Ces indications à elles seules suffisent pour mesurer les efforts à consentir [1].

Les régions sahariennes traditionnellement agricoles, pourront contribuer substantiellement à l'extension de la SAU. La loi de mars 1983 portant Accession à la Propriété Foncière Agricole (APFA) constitue le cadre juridique de mise en place d'une nouvelle agriculture qui touche l'ensemble du territoire national avec une dominance de 3/4 dans les régions sahariennes.

L'économie des régions sahariennes repose essentiellement sur l'agriculture, qui constitue la principale source de revenus, pour une population rurale largement dominante (72% contre 50,3% au niveau national), concentrée dans les Ksours et au niveau des oasis [2].

L'agriculture au Sud Algérien, comme tous les autres secteurs de l'économie a subi au cours de ces dernières années de profonds changements. Elle, a été façonnée par les réformes successives depuis l'indépendance à ce jour [3].

En outre, la population des régions sahariennes, a font de la problématique du foncier agricole non pas une question uniquement du domaine agricole, mais également de la gestion de territoire dans son ensemble [3].

2. DIAGNOSTIC

2.1. Potentialités

2.1.1. Potentialités en eau

Les eaux superficielles, qui prennent principalement origine au pied de l'Atlas saharien et dont certaines alimentent les barrages de Djorf Torba à Béchar dont la capacité est de 360 millions de mètres cubes et ceux de Foum El Gherza et fontaine des gazelles à Biskra dont les capacités sont de 50 millions de mètres cubes chacun. Cependant ces ressources restent faibles et aléatoires vu l'irrégularité des précipitations et l'envasement auquel ces barrages sont exposés. Ce qui explique d'ailleurs la faiblesse des volumes moyens annuels régularisés par rapport à la capacité totale.

Les eaux des nappes peu profondes alimentées par les eaux de pluie principalement dans la chebka de l'Oued-M'zab et certains oueds qui longent les piedmonts de l'Atlas saharien. Les eaux des nappes d'importance moyenne, mal étudiées et mal évaluées et qui servent à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation de surfaces modestes de certaines régions (nappes des régions d'Illizi, Tindouf, Tamanrasset). Les nappes phréatiques (très souvent salées) créées par l'irrigation participent à satisfaire les besoins en eau des cultures en oasis (Oued-Souf, Oued-Righ, etc...). Les nappes fossiles non renouvelables constituées par le CI et le CT constituent incontestablement la ressource la plus importante et la mieux étudiée. Malheureusement ces deux nappes sont faiblement réalimentées (600 millions de mètres cubes/an soit environ 10 % des prélèvements prévus à l'horizon 2010).

La nappe du Complexe Terminal (CT) qui est un système aquifère peu profond (de 80 à 400 mètres) et dont les eaux sont froides et généralement salées (de 3 à 8 Gr/litre). Cette nappe est exploitée dans les Zibans - l'Oued Rhir - le Souf et Ouargla et représente environ les 7/10^{ème} des ressources de ces régions. La nappe du Continental Intercalaire (CI) ou albien est un grand réservoir d'eau fossile qui s'étend sur les 2/3 du Sahara septentrional et couvre une superficie de 600.000 Km². Les limites d'exploitation de cette nappe restent au stade de simulation. Les principales contraintes dues à son exploitation sont : le coût très élevé de son exhaure et la qualité de son eau (haute température très corrosive).

Pour une gestion raisonnée de ces ressources et sur la base de l'étude ERESS-RAB-1983, un modèle mathématique a été élaboré et actualisé par les services de l'ANRH en 1985. L'hypothèse forte (correspondant à la simulation CI 24 et CT 22) du modèle, détermine un seuil de mobilisation de l'eau, à l'horizon 2010, évalué aux environs de 156.000 l/s soit environ 5 milliards de mètres cubes annuellement pour les régions sahariennes couvertes par les deux nappes.

2.1.2. Potentialités foncières

Les 9/10^{ème} des superficies des régions sahariennes sont occupés par des plateaux rocheux (reg - hamada), des accumulations sableuses (grand erg oriental et occidental) et des dépressions salées (chotts) qui sont impropres à l'agriculture.

Les aires les plus favorables se situent dans les vallées fossiles des oueds, dans les dépressions (dayas) et les plaines sableuses. Au sud, les propriétés physiques des sols (granulométrie) jouent un rôle d'autant plus important que les conditions d'aridité sont plus contraignantes et que la qualité des eaux est plus mauvaise.

Les sols sableux, profonds sur substratum perméable sont ceux qui donnent les rendements les moins aléatoires, les sels ne s'y fixent pas et en sont facilement éliminés. La mise en valeur de ces sols filtrants, pauvres et à faible capacité de stockage des éléments nutritifs et de l'eau, est délicate. Elle suppose un suivi régulier du niveau de leur fertilité, de leur déficit en eau et de leur salinité.

2.1.3. Ressources en sols

L'agriculture saharienne dispose d'un potentiel en sol de loin supérieur aux ressources en eau disponibles. L'étude réalisée par le CDARS et relative au plan directeur général du développement des régions sahariennes (PDGDRS) a porté sur 3 529 628 ha et seuls 1 401 000 ha présentent des aptitudes de mise en valeur dont le détail par régions naturelles est repris dans le tableau ci-après :

Tableau 1. Ressources en sols [4]

RNS	Classe de sols (ha)				TOTAL
	Sa1	Sa2	Sa3	Sa4	
OUED RIGH		4212	9039		13251
HOGGAR		6652		29688	36339
ZIBON				211850	211850
SAOURA	70565	12338		173513	256417
M'ZAB	100047			206472	306519
OUARGLA		178278	157105		335383
TIDIKELT	81569	231102	41036	60010	413717
TASSILI	82954	107360	225814	48594	464721
GOURARA	518894	123467	2349	64100	708810
TOUAT	224926	419353	51801	86540	782620
TOTAL	1078955	1082762	487144	880768	3529628

Source : PDGDRS 1999

D'après également l'inventaire des études des ressources en sols établi par l'Agence Nationale des Ressources Hydriques (l'ANRH) en décembre 2001 pour la période allant de 1963 à 2001, la superficie prospectée et cartographiée sur le plan pédologique, sur l'ensemble du territoire du Sahara est de 2 328 730 ha.

Dans ce cadre, quatre classes d'aptitude de sols ont été identifiées :

- **Sa1** : Surfaces pédologiques d'aspect hétérogène et grossier
- **Sa2** : Surfaces pédologiques d'aspect homogène et fin
- **Sa3** : Surfaces pédologiques d'apports éoliens et d'accumulations gypseuses fines
- **Sa4** : Dépôts alluviaux dans les oueds et épandages dans les zones en dépression.

Au plan socio-économique, les Wilayate du sud comptaient en 1977, une population de 1 500 000 habitants. Actuellement, elle est de l'ordre de pré de 5 Millions.

Les centres urbains les plus importants sont généralement les chefs lieu de Wilaya. Aujourd'hui, le patrimoine phoenicicole est estimé à plus de 18,5 millions de palmiers dattiers. Ce chiffre tient compte de 2 millions de palmiers dattiers improductifs et 6 millions de palmiers nouveaux plantés dans le cadre des différents programmes et qui rentreront progressivement en production. La production dattière a été estimée jusqu'à présent autour de 1.010.000 T. La superficie occupée par cette culture est de 165.000 ha.

Le patrimoine est riche de plusieurs centaines de variétés dont la plus appréciée sur le marché est la Déglet Nour qui constitue 45% du verger phoenicicole.

L'application de la loi 83-18 portant APFA a permis d'une part de redynamiser l'activité phoenicicole par la création dans des sites nouveaux de nouvelles plantations modernes et d'autre part de favoriser l'extension du verger actuel. Ceci explique la plantation d'environ 6 millions de palmiers nouveaux sur une superficie de 55.000 ha.

Tableau 2. Situation du système Oasien [5].

WILAYA	Nombre d'Oasis	Superficie totale (ha)		Cultures sous palmiers (ha)	Mode d'irrigation
Adrar	04 U	18759	18759	12777	Trad. +g/g
Bechar	86 U	3030	3017	1472	Trad. +g/g
Tindouf	01 U	07	07	0.50	Trad.
Tamanrasset	14 U	2350	2350	392	Trad. +g/g
Ouargla	69 U	15194	15166	4361	Trad+bour
El-oued	30 U	25470	25470	4632	Trad. +g/g
Biskra	30 U	23000	22922	4454	Trad. +g/g
Ghardaïa	37 U	8722	4434	1391	Trad. +g/g
Illizi	02 U	243	211,5	132	Trad. +g/g
Total	273	96 775	92 336,50	29611,50	

(Source : CDARD 2014)

2.2. Politiques de développement agricoles

2.2.1. La mise en valeur par L'APFA

La loi 83-18 relative à l'accèsion à la propriété foncière agricole par la mise en valeur des terres a permis la mise en marche d'un vaste programme d'attribution et de mise en valeur des terres . Ceci grâce au soutien matériel de l'Etat consolide l'adhésion des promoteurs

Un nouveau système de production vers une économie dite de marché s'est mis progressivement en place.

Les niveaux atteints de la mise en valeur, sont de 78.451 ha, ils ont permis d'augmenter la surface agricole utile des régions sahariennes et faire évoluer le patrimoine phoenicicole par la plantation de près de 22.000 ha de palmier dattier.

Tableau 4 : Situation de la mise en valeur APFA

Wilayate	Attribué	Mise en valeur	% mise en valeur
Adrar	90659	16500	28,2
Béchar	6368	1711	26,9
Biskra	76641	25668	33,5
El oued	42154	19657	46,6
Ghardaïa	20753	6503	31,3
Illizi	1812	1812	100
Ouargla	11483	4546	39,6
Tamanrasset	9987	1800	18
Tindouf	971	254	26,2
Total	260828	78451	30,1

2.2.2. Les dispositions intervenues durant les années 1990

Durant les années quatre-vingt-dix, d'autres dispositions juridiques ont été promulguées dont les plus importantes sont la loi d'orientation foncière et la loi portant concession foncière. La concession est un programme mis en place par le décret n° 97-483 du 15 décembre 1997. Les objectifs tracés par ce programme sont la mise en valeur de 60000 ha et la création de 500000 emplois. Il se fixe comme objectifs essentiels :

- La fixation et la stabilité des populations rurales par l'amélioration de leurs revenus et leurs conditions de vie, l'extension de la superficie agricole utile (SAU),
- . La valorisation, le conditionnement et la transformation des produits provenant du Patrimoine de mise en valeur,
- La création d'activités dans différents domaines en relation avec les objectifs de la mise en Valeur.

Afin d'atteindre ces objectifs, d'importantes mesures nouvelles concernant L'encadrement du programme ont été prises. Nous notons :

- La réalisation par la loi de finance complémentaire de 1998 d'un fond de mise en valeur des terres.
- La création d'une entreprise économique publique spécifique appelée Général des Concessions Agricoles (GCA), chargé de la gestion des programmes,
- Le lancement de six (6) projets test. Les concessions concerneront la mise en valeur des terres, les services en rapport avec la mobilisation des eaux d'irrigation et les réalisations des actions d'investissements.

Les concessions sont également accordées pour :

- Gérer et exploiter les ressources naturelles avec un bail de longue durée, exploiter les investissements réalisés (plantations, puits), dont ils deviendront par ailleurs propriétaires,
- Exploiter les terres mises en valeur dont ils peuvent devenir propriétaires,

Les concessions porteront sur les domaines suivants :

- En zones de montage : 14 zones de projet ont été identifiées,
- En zones steppiques : 11 zones de projet ont été identifiées,
- En zones sahariennes : 42 zones de projet ont été identifiées.

Cette phase donc a été caractérisée par la mise en œuvre des réformes économiques, rendant ainsi difficile l'appréciation des investissements. En effet, les mutations qu'a connues le secteur durant cette période, à travers la réorganisation de la quasi-totalité des structures publiques d'appui à la production agricole, a entraîné la réduction du champ d'intervention des pouvoirs publics en matière d'investissements directs.

2.2.3. La politique du renouveau agricole et rural depuis 2000

En 2003, le ministère délégué en charge du développement rural (MDDR) est créé au sein du ministère de l'agriculture. Ainsi le MDDR engage l'élaboration d'une stratégie à l'horizon 2013, la stratégie nationale de développement agricole et rural [6].

Deux objectifs majeurs :

- relance de l'économie agricole, mise, à niveau et modernisation des exploitations agricoles : sécurité alimentaire et préparation à la libéralisation des échanges ;
- revitalisation et développement de proximité des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles : stabilisation et amélioration des conditions de vie des ménages ruraux, valorisation des atouts du monde rural.

La stratégie est mise en œuvre à travers le Plan national de développement agricole et rural (PNDA).

Le volet agricole est abordé par le soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles et divers programmes de filière. Le processus est en fait initié depuis 2000 (PNDA) ;

Le volet développement rural se construit peu à peu par le MDDR en mettant en avant plusieurs principes :

- le développement rural doit se réaliser au plus près des populations rurales : déconcentration des décisions ; approche participative, l'administration change de rôle et devient «accompagnatrice » de cette dynamique.

- il repose sur la dynamique des territoires (infra communal avec un échelon de cohérence administrative qui est la commune) et met en mouvement l'ensemble des acteurs : les ménages, les élus communaux, les services publics, la société civile représentée par le mouvement associatif, les acteurs économiques,...

- il est «intégré », c'est à dire qu'il met en synergie l'ensemble des secteurs économiques en plus de l'agriculture [7].

La politique d'ajustement structurel en Algérie s'est traduite par la libéralisation du marché extérieur et la levée des subventions des intrants agricoles.

Pour diminuer le déficit sans augmenter les recettes, les pays qui appliquent une politique d'ajustement sont conduits à diminuer les dépenses publiques. Les différentes catégories de dépenses ont en fait été inégalement réduites. Le plus souvent, parce que c'était politiquement facile. Les dépenses rurales ont baissé plus que les dépenses urbaines, les dépenses de fonctionnement plus que les dépenses d'équipements et les dépenses d'investissement plus que les dépenses courantes [8].

Bien que les résultats observés en matière de croissance agricole ne soient pas purgés de l'influence exogène, ils permettent de ne pas rejeter l'hypothèse selon laquelle les politiques d'ajustement ont plutôt favorisé la croissance agricole [8].

2.2.4. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA)

Le PNDA a été élaboré et mis en œuvre en 2000, peut être considéré comme une manifestation

de la volonté politique d'apporter des solutions aux problèmes ayant jusque-là freiné le développement d'un secteur aussi vital que celui de l'agriculture. Se fondant sur l'expérience accumulée depuis l'indépendance en matière de réformes, stratégies et de politiques agricoles [9].

Le plan national de développement agricole s'inscrit dans le cadre de la relance économique et vise donc à promouvoir le secteur vu son importance au plan des équilibres social, économique et du développement durable. De ce fait, ses principaux objectifs sont :

- L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays ;
- L'amélioration des conditions de vie et de revenus des agriculteurs ;
- La reconstruction de l'espace agricole et la réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays ;
- La promotion des productions à avantage comparatif avéré pour leur exploitation ;
- La promotion et l'encouragement de l'investissement agricole ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculteur et son intégration dans l'économie Nationale ;
- La libération des initiatives privées au niveau des approvisionnements en intrants, de l'écoulement et du conditionnement de la production et de la dissémination du savoir et du savoir-faire.

Le bilan des activités soutenues par les pouvoirs publics durant la période 2000-2005 dressé par le gredaal a permis de relever l'effort consenti en ce domaine puisque sur un investissement total de près de 4 milliards d'euros, le FNRDA a participé pour 58 % au financement des activités agricoles pour un montant de 2.3 milliards d'euros (tableau suivant). Ceci souligne l'importance des fonds qui ont été investis ces dernières années dans le secteur agricole.

2.2.5. Le programme de mise en valeur des terres par les concessions

Le programme de mise en valeur des terres agricoles par la concession a été adopté en 1998 par le gouvernement [10].

En septembre 1999, la GCA a lancé 63 projets de mise en valeur des terres agricoles par concessions dont 32 en zone montagneuses, 22 dans des régions steppiques et 9 au Sahara. La superficie totale qu'occupe l'ensemble de ces projets est estimée à 103000 hectares. Ce programme a concrétisé ainsi 2092 concessions et permit la création de 8623 emplois [11]. L'Etat peut contribuer à la prise en charge totale ou partielle des dépenses nécessaires aux infrastructures de base (voies d'accès, électrification mobilisation de l'eau) jusqu'à la limite des terres objet de la concession.

L'Etat accorde toutes les facilités et assistance nécessaire à la réussite de la mise en valeur. L'Etat met à la disposition du concessionnaire toute la documentation nécessaire.

Afin de mener à bien cette mission de mise en valeur des terres par les concessions un organisme régi par le statut d'EPE a été créé le 19 janvier 1998, sous la dénomination de LA GENERAL DES CONCESSIONS AGRICOLES.

A la suite d'une résolution de l'assemblée générale de la société en date du 29 juin 1999, il a été décidé la création de structures décentralisées. C'est ainsi que la société a créé 07 filiales dont elle est l'unique propriétaire. ces filiales sont les suivant :

- SCA du CENTRE.-SCA de DJELFA.-SCA de SETIF.-SCA de BATNA.
- SCA de OUARGLA. -SCA de SAIDA.-SCA de ORAN.

La concession au sens des dispositions légales sus- visées, est l'acte par lequel l'Etat confère, pour une certaine durée, la jouissance d'un terrain disponible relevant de son domaine privé, à toute personne physique ou morale, dans le cadre de la mise en valeur en zones sahariennes, de montagne et steppique.

2.2.6. La politique de renouveau rural

Cette politique repose sur 4 axes :

- l'amélioration des conditions de vie des populations rurales : les villages et les Ksour (villages fortifiés du Sud-algérien), ...
- l'amélioration et la diversification des revenus : création et développement des activités
Économiques ;
- la gestion durable des ressources naturelles : sols, eaux, forêts, ressources fourragères,
- la mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels : histoire et culture.

Un cinquième axe, transversal, est également arrêté : le renforcement des capacités humaines et l'assistance technique. Il définit le dispositif d'accompagnement de la PRR : formation des acteurs de l'administration, des élus et de la société civile, implication de l'enseignement, de la recherche et de la coopération internationale ; il prévoit aussi l'organisation de la gouvernance de la PRR (pilotage administratif, budgétaire et financier, évaluation, observatoire,...). Le calendrier de mise en œuvre est ainsi arrêté : 2007 est l'année pilote de la mise en œuvre, 2008 l'année de consolidation et 2009 l'année de généralisation

[6].

3. CONCLUSION

Après l'indépendance en 1962 ; le secteur agricole devait contribuer avec efficacité au développement général du pays. L'Algérie s'est réapproprié le domaine agricole colonial. Près de 2,8 millions d'hectares, ont permis la mise en place du système autogéré.

La Révolution Agraire de 1971 qui visait la transformation du monde agricole et rural et son intégration dans le processus global de développement économique et social du pays, s'est soldée par un échec malgré les tentatives de restructuration du secteur agricole public menées.

Les nouvelles mesures de la politique économique, initiées au cours de la décennie 1980. Les réformes économiques de 1987 modifie les modes de gestion des terres appartenant au domaine public et transfère ses terrains à des fermes collectives ou individuelles ayant un statut privé n'ont pas également abouti aux objectifs escomptés.

Dans le sillage des réformes et plus encore du programme d'ajustement structurel (PAS), soutenu par le Fonds monétaire international, des réformes importantes sont entreprises elles ont abouti à l'abolition des restrictions quantitatives à l'importation des biens et services, démantèlement des procédures administratives d'allocation des devises étrangères, libéralisation des prix et réduction des subventions, dévaluation du dinar, passage progressif à un régime de change flexible. Le PAS (1995-1997) ayant touché plusieurs secteurs dont l'agriculture a permis de poursuivre et approfondir les efforts déjà engagés. Les résultats durant cette période restent marqués par :

- une croissance appréciable de l'indice de production agricole de 04%,
- la croissance annuelle moyenne du secteur agricole supérieure à celles des autres secteurs d'activité : 3,3 % contre 1 % pour l'industrie et 2,3 % pour les services.
- des tentatives de mettre fin au cloisonnement des structures et à la dispersion des moyens et des efforts mobilisés pour le développement agricole.

Capitalisant les enseignements tirés des expériences précédentes en matière de développement agricole, le PNDA est venu rompre avec les démarches centralisées et uniformisatrices qui avaient prévalu jusqu'alors et exprime une volonté clairement affirmée d'ancrer l'agriculture dans la modernité. Le processus de mutation de l'agriculture engagé depuis une quinzaine d'années a connu une nouvelle impulsion avec la mise en œuvre du Plan national de développement agricole (PNDA), intervenu dans un contexte où la « dépolitisation » de l'acte agricole et la réhabilitation de sa dimension économique sont apparues nécessaires pour adapter l'agriculture à un environnement national en évolution constante.

Après plusieurs décennies de tentatives et d'expériences de développement agricole dans les régions sahariennes, un constat s'impose : Il s'agit d'abord de tirer les enseignements sur les échecs et les relatives réussites qui ont caractérisé les politiques de développement, sur les objectifs assignés à ces politiques et les démarches et approches entreprises jusqu'ici. La nouvelle conjoncture et la spécificité et la fragilité du milieu rural oasien exigent une approche d'intervention nouvelle plus adaptée [7].

REFERENCES

- [1] MADR. 2004.- Stratégie nationale de développement rural durable. Ministre délégué chargé du développement rural. Imprimerie officielle. Alger. 44 p
- [2] Cote M., 1992.- Espoir et menace sur le Sahara ; les formes récentes de mise en valeur agricole. Université Euro-arabe itinérante. 8 ème session. Ghardaia du 11 au 20 avril 1992.

- [3] Zenkri S., 2017.- Agriculture saharienne du système oasien traditionnel à l'établissement d'une conception d'économie de marché et de développement durable
- [4] PDGDRS.1999.- Etude du plan directeur général de développement des régions sahariennes. indicateurs de développement. tome 1 : vision d'ensemble du sahara. p.22.
- [5] CDARS. 2013.- Commissariat au Développement de l'agriculture des régions saharienne. Rapport. Données statistiques.
- [6] Hamidi H., 2002.- Bilan du Plan National de Développement Agricole PNDA 76 p
- [7] Bouammar B., 2010.- Le développement agricole dans les régions sahariennes. Etude de cas de la région de Ouargla et de la région de Biskra Thèse de Doctorat Université de Ouargla 86p
- [8] Guillaumont p., 1993.- Politique d'ajustement et développement agricole. In Economie rurale
- [9] Granier J.G., 1980.
- [10] Oukazi G., 1999.- Nouvelles mesures pour la concession. El-Watan, quotidien national du 9-10 juillet 1999 p 4.
- [11] Badreddine K., 1999.- Mise en valeur des terres agricoles. Plus de 2000 concessions réalisées. Liberté, quotidien national du 19 septembre 1999 p7.